



Ayuntamiento  
de Murcia

Servicios Sociales  
Plaza Beato Andrés Hibernón 6-2º 30001 Murcia  
T. 968 35 86 00  
(C.I.F. P-3003000 A)

L'AIDE À LA LOCATION POUR FACILITER L'ACCÈS IMMÉDIAT AU LOGEMENT POUR LES  
PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE SEXISTE ET D'AUTRES GROUPES  
PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES.

Subvention du ministère du Développement et de l'Infrastructure aux entités du troisième secteur  
(Décret no 68/2020 du 23 juillet 2020)

Ces aides au loyer visent à faciliter l'usage de logements locatifs pour les personnes victimes de violence sexiste, les personnes menacées de expulsion , les sans-abri et à d'autres personnes en extrême vulnérabilité

Ces aides pourront être sollicitées en complétant le formulaire à télécharger du site <https://serviciosociales.murcia.es> et <https://sede.murcia.es> en y joignant le contrat de location.

Après avoir dûment rempli le formulaire , vous le présenté à un bureau d'information et d'enregistrement municipal de la ville de Murcie ou sur le site électronique de la ville de Murcie (<https://sede.murcia.es/>)

**Les services sociaux de la Ville de Murcie sont chargés d'évaluer la rareté des ressources économiques et la vulnérabilité sociale.** Une fois la situation de vulnérabilité évaluée, le dossier sera transmis à l'entité sociale collaboratrice.

**L'entité collaboratrice devrait vous contacter parce qu'elle est seule responsable** du paiement de l'aide au propriétaire. Dans la municipalité de Murcie, selon le quartier ou le District dans lequel vous vivez interviendra l'Association Columbares ou la Fondation Jésus Abandonné.